



## DOSSIER DE DIAGNOSTICS TECHNIQUES

Articles L271-4 à 6 – R.271-1 à 4 du Code de la construction et de l'Habitation

N° de dossier : ILUNGA BETU BAKA-221116 Date de commande : 31/10/2022 Date de levé : 10/11/2022 Date du rapport: 23/11/2022

### Renseignements relatifs au bien

Propriétaire	Photo générale (le cas échéant)	Commanditaire
Nom - Prénom : <b>M. et Mme José ILUNGA BETU BAKA</b> Adresse : <b>4 Allée du Dauphin Jean II - Lotissement le Doratello II</b> CP - Ville : <b>26140 - SAINT RAMBERT D'ALBON</b> Lieu d'intervention : <b>4 Allée du Dauphin Jean II - Lotissement le Doratello II 26140 SAINT RAMBERT D'ALBON</b>		Nom - Prénom : <b>Credit immobilier de France Développement</b> Adresse : <b>26/28 Rue de Madrid</b> CP - Ville : <b>75008 - PARIS 8E ARRONDISSEMENT</b>

*Le dossier comprend les rapports de diagnostics suivants*

- Certificat de mesurage
- Rapport de l'état de l'installation électrique
- Diagnostic de Performance énergétique
- ERP

## SYNTHESE DU DOSSIER DE DIAGNOSTICS TECHNIQUES

Ces conclusions par définition synthétiques ne sauraient éviter de prendre pleinement connaissance du détail des rapports. Voir en particulier les ouvrages ou éléments non contrôlés dans chaque diagnostic.



*Métre selon loi Carrez*

La superficie de la partie privative est de : 108.97 m<sup>2</sup>



*Rapport de repérage amiante vente*

Non missionné : permis déposé après 1<sup>er</sup> Juillet 1997



*C.R.E.P. (Constat de risque d'exposition au plomb)*

Non missionné : permis déposé après 1<sup>er</sup> Janvier 1949



*Certificat électricité*

L'installation intérieure d'électricité ne comporte aucune anomalie



*Certificat gaz*

Non missionné : absence d'installation intérieure de gaz



*D.P.E. (Diagnostics de performance énergétique)*

Consommation conventionnelle : C : 175 kWh EP/m<sup>2</sup>.an

Estimation des émissions de gaz à effet de serre : A : 5 kg CO<sub>2</sub>/m<sup>2</sup>.an



*Certificat termite*

Non missionné : absence d'arrêté termites sur la commune



## CERTIFICAT DE MESURAGE

N° de dossier : **ILUNGA BETU BAKA-221116**

Date de commande : **25/10/2022**

Date de visite : **10/11/2022**

### 1 - Désignation du bien à mesurer

Adresse : **4 Allée du Dauphin Jean II 26140 SAINT RAMBERT D'ALBON**

Nature du bien : **Maison**

Etage : **Rez de jardin**

Date de construction : **2010**

### 2 - Le propriétaire/bailleur du bien

Nom, prénom : **M. et Mme José ILUNGA BETU BAKA**

Adresse : **4 Allée du Dauphin Jean II**

Code Postal : **26140 SAINT RAMBERT D'ALBON**

### 3 - Description du bien mesuré

Pièce désignation	Superficie (en m <sup>2</sup> )
<b>Rez-de-chaussée</b>	
Entrée	1.97
Placard 1	1.02
Salon\Séjour	31.67
Chambre 1	9.006
WC	0.96
Cuisine	10.69
<b>1<sup>er</sup> étage</b>	
Palier\Dégagement	3.41
Chambre 2	14.84
Salle de bains	5.57
Salle de bains 2	6.09
Chambre 3	11.33
Chambre 4	12.41

### 4 - Superficie privative totale du lot : 108.97 m<sup>2</sup>

### 5 – Autres éléments constitutifs du bien non pris en compte

Pièce désignation	Superficie (en m <sup>2</sup> )
Terrasse couverte	5.22
Garage	24.58

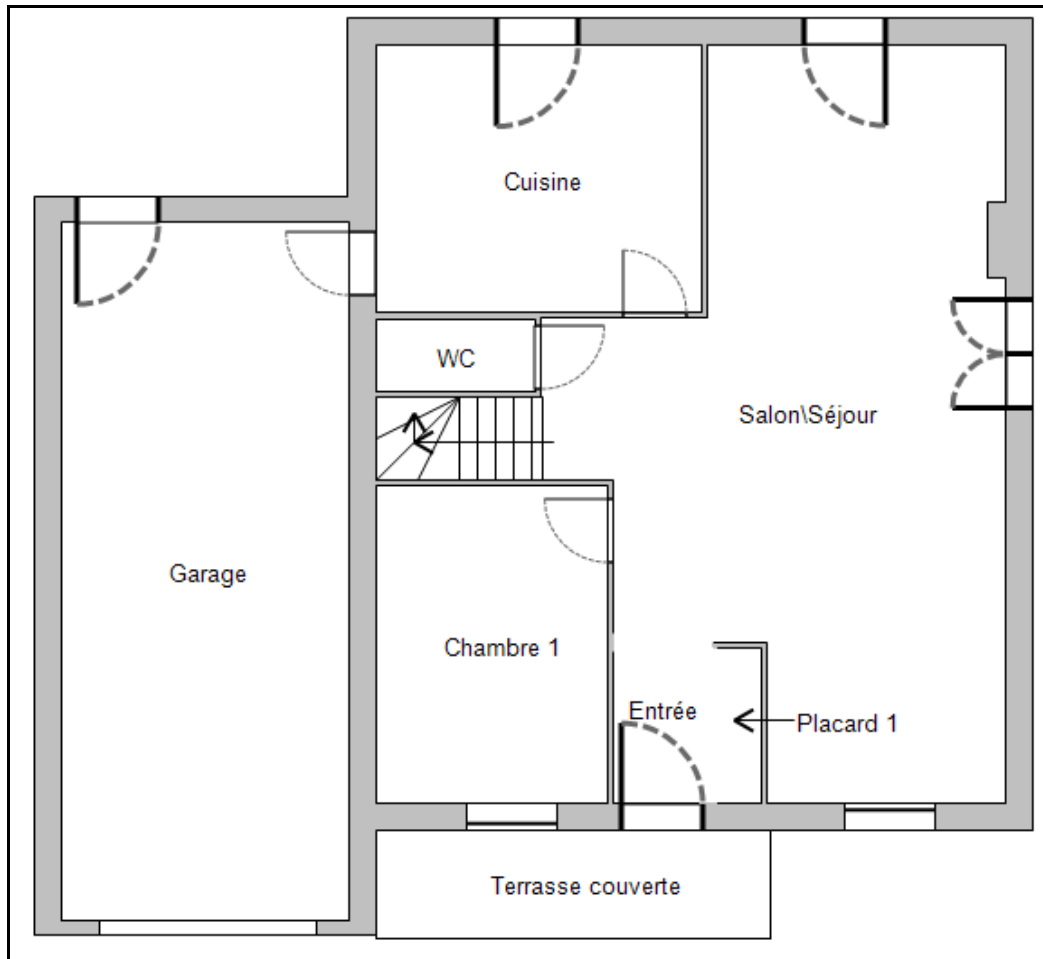
### 6 - Superficie annexe totale du lot : 29.80 m<sup>2</sup>

Intervenant : **Moreno Flavien**

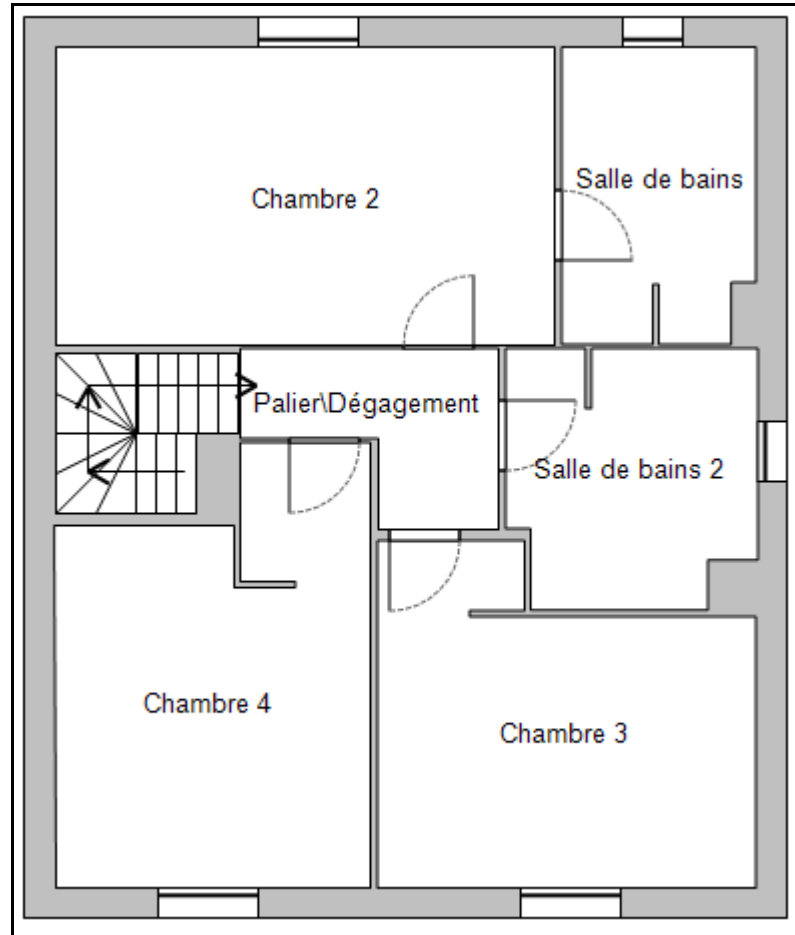
Fait à : **Banne**

Le : **16/11/2022**

## Croquis – Rez-de-chaussée



Croquis – 1<sup>er</sup> étage





## **RAPPORT DE L'ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE D'IMMEUBLE(S) A USAGE D'HABITATION**

La présente mission consiste à établir un Etat des Installations électriques à usage domestique conformément à la législation en vigueur : Article L134-7 et R 134-10 à R134-13 du code de la construction et de l'habitation. Décret n° 2008-384 du 22 avril 2008 relatif à l'état de l'installation intérieure d'électricité dans les immeubles à usage d'habitation. Loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986 (Article 3-3). Décret 2016-1105 du 11 août 2016 relatif à l'état de l'installation intérieure d'électricité dans les logements en location. Arrêté du 28 septembre 2017 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité dans les immeubles à usage d'habitation et le fascicule de documentation FD C 16-600 de juin 2015 relative aux installations électriques à l'intérieur des immeubles à usage d'habitation (article L134-7 du CCH), servant de base méthodologique et normative au présent état de l'installation intérieure d'électricité.

N° de dossier : **ILUNGA BETU BAKA-221116**

Date du rapport: **23/11/2022**

Date de visite : **10/11/2022**

### **1 - Désignation du ou des immeubles bâti(s)**

#### **Localisation du ou des immeubles bâtis**

Département : **26140** - Commune : **SAINT RAMBERT D'ALBON**

Adresse (et lieudit) : **4 Allée du Dauphin Jean II - Lotissement le Doratello II**

Référence(s) cadastrale(s) : **E - n°1057 et 1058**

Type d'immeuble : **Habitation (maisons individuelles) Maison**

Date ou année de construction: **2010** - Date ou année de l'installation : **Non communiqué**

Distributeur d'électricité : **Non communiqué**

#### **Identification des parties du bien (pièces et emplacements) n'ayant pu être visitées et justification**

<b>Local</b>	<b>Justification</b>
Aucun	

### **2 – Identification du donneur d'ordre**

Propriété de : **M. et Mme José ILUNGA BETU BAKA**

Adresse : **4 Allée du Dauphin Jean II - Lotissement le Doratello II - 26140 - SAINT RAMBERT D'ALBON**

Si le propriétaire n'est pas le donneur d'ordre :

Nom du donneur d'ordre : **Crédit immobilier de France Développement**

Adresse : **26/28 Rue de Madrid**

Ville : **SAINT RAMBERT D'ALBON**

### **3 – Identification de l'opérateur**

#### **Identité de l'opérateur :**

Nom et prénom : **Moreno Flavien**

Dont les compétences sont certifiées par **WE-CERT QUALIT'Compétences 16 Rue de Villars 57100 THIONVILLE**

Numéro de certificat de compétence (avec date de délivrance du et jusqu'au) : **C2022-SE01-002**

Nom et raison sociale de l'entreprise : **ADI – Cabinet Alex MORENO**

Adresse de l'entreprise : **Quartier le Mazel – 07460 - BANNE**

N° SIRET : **82084455300017**

Désignation de la compagnie d'assurance : **Allianz IARD - 1 Cours Michelet – CS 30051 – 92076 PARIS LA DEFENSE CEDEX**

N° de police et date de validité : **55994262** du **01/01/2022** au **31/12/2022**



#### 4 – Rappel des limites du champs de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité

L'état de l'installation intérieure d'électricité porte sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection de cette installation. Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes, destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production ou de stockage par batteries d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure. Il ne concerne pas non plus les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc., lorsqu'ils sont alimentés en régime permanent sous une tension inférieure ou égale à 50 V en courant alternatif et 120 V en courant continu.

L'intervention de l'opérateur réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité ne porte que sur les constituants visibles, visitables, de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue sans démontage de l'installation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible) ni destruction des isolants des câbles.

Des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :

- les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros œuvre ou le second œuvre ou masquées par du mobilier) ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boîtes de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement) ;
- les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot ;
- inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits ;

#### 5 – Conclusion relative à l'évaluation des risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes

Anomalies avérées selon les domaines suivants :

- 1 – Appareil général de commande et de protection et son accessibilité
- 2 – Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre.
- 3 – Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs, sur chaque circuit.
- 4 – La liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire.
- 5 – Matériels électriques présentent des risques de contacts directs avec des éléments sous tension – Protection mécanique des conducteurs
- 6 – Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage.

Installations particulières :

- P1, P2. Appareil d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis la partie privative ou inversement.
- P3. Piscine privée, ou bassin de fontaine

Informations complémentaires :

- IC. Socles de prise de courant, dispositif à courant différentiel résiduel à haute sensibilité.

**La conclusion fait état de l'évaluation des risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes.**

Anomalies et/ou constatations diverses relevées

- L'installation intérieure d'électricité ne comporte aucune anomalie
- L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies. Il est recommandé au propriétaire de les supprimer en consultant dans les meilleurs délais un installateur électrique qualifié afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt).



## Détail des anomalies identifiées et installations particulières

N° article (1)	Libellé et localisation (*) des anomalies	N° article (2)	Libellé des mesures compensatoires (3) correctement mises en œuvre
Aucune			

(1) Référence des anomalies selon la norme ou la spécification technique utilisée.

(2) Référence des mesures compensatoires selon la norme ou la spécification technique utilisée.

(3) Une mesure compensatoire est une mesure qui permet de limiter un risque de choc électrique lorsque les règles fondamentales de sécurité ne peuvent s'appliquer pleinement pour des raisons soit économiques, soit techniques, soit administratives. Le n° d'article et le libellé de la mesure compensatoire sont indiqués en regard de l'anomalie concernée.

\* Avertissement : la localisation des anomalies n'est pas exhaustive. Il est admis que l'opérateur de diagnostic ne procède à la localisation que d'une anomalie par point de contrôle. Toutefois, cet avertissement ne concerne pas le test de déclenchement des dispositifs différentiels. En cas de présence d'anomalies identifiées, consulter, dans les meilleurs délais, un installateur électricien qualifié.

## Détail des informations complémentaires

N° article (1)	Libellé des informations
ICa	Ensemble de l'installation électrique est protégé par au moins un dispositif à courant différentiel résiduel à haute sensibilité (< ou = à 30 mA)
ICb	Les socles de prises de courant sont de type à obturateur
ICc	Les socles de prises de courant sont de type à puits de 15 mm

(1) Référence des informations complémentaires selon la norme ou la spécification technique utilisée

## 6 – Avertissement particulier

N° article <sup>(1)</sup>	Libellé des points de contrôle n'ayant pu être vérifiés selon l'Annexe C	Motifs
Aucun		

### Autres constatations diverses :

Le bien est meublé lors de la visite de l'opérateur et celui-ci peut ne pas avoir eu accès à toutes les parties de l'installation intérieure d'électricité et tous matériels électriques (prises de courant ...).

Le diagnostic s'est déroulé sans déplacement de meubles et sans démontage de l'installation (hormis le(s) capot(s) de tableau(x) électrique(s)) sur les parties visibles et accessibles.

## 7 – Conclusion relative à l'évaluation des risques relevant du devoir de conseil de professionnel

Les risques liés à une installation électrique dangereuse sont nombreux et peuvent avoir des conséquences dramatiques. Ne vous fiez pas à une installation électrique qui fonctionne. L'usure ou des modifications de l'installation ont pu rendre votre installation dangereuse. Les technologies et la réglementation évolue dans ce domaine régulièrement. Une installation en conformité il y a quelques années peut donc présenter des risques.

Voici quelques règles (non exhaustives) à respecter :

- faite lever les anomalies, indiquées dans ce rapport, par un professionnel qualifié, dans le cadre d'une mise en sécurité de l'installation
- ne jamais intervenir sur une installation électrique sans avoir au préalable coupé le courant au disjoncteur général (même pour changer une ampoule), ne pas démonter le matériel électrique type disjoncteur de branchement,
- faire changer immédiatement les appareils ou matériels électriques endommagés (prise de courant, interrupteur, fil dénudé),
- ne pas percer un mur sans vous assurer de l'absence de conducteurs électriques encastrés,
- respecter, le cas échéant, le calibre des fusibles pour tout changement (et n'utiliser que des fusibles conformes à la réglementation),
- ne toucher aucun appareil électrique avec des mains mouillées ou les pieds dans l'eau,
- ne pas tirer sur les fils d'alimentation de vos appareils, notamment pour les débrancher
- limiter au maximum l'utilisation des rallonges et prises multiples,
- manœuvrer régulièrement le cas échéant les boutons test de vos disjoncteurs différentiels,





- faites entretenir régulièrement votre installation par un électricien qualifié.

Lorsqu'une personne est électrisée, couper le courant au disjoncteur, éloigner la personne électrisée inconsciente de la source électrique à l'aide d'un objet non conducteur (bois très sec, plastique), en s'isolant soi-même pour ne pas courir le risque de l'électrocution en chaîne et appeler les secours.

### Validation

Le diagnostic s'est déroulé sans déplacement de meubles et sans démontage de l'installation. Notre visite porte sur les parties de l'installation visibles et accessibles.

En cas de présence d'anomalies, nous vous recommandons de faire réaliser, dans les meilleurs délais et par un installateur électricien qualifié, les travaux permettant de lever au moins les anomalies relevées

Nous attirons votre attention sur le fait que votre responsabilité en tant que propriétaire reste pleinement engagée en cas d'accident ou d'incident sur tout ou partie de l'installation, contrôlée ou non. Nous vous rappelons que notre responsabilité d'opérateur de diagnostic est limitée aux points effectivement vérifiés et que les contrôles réalisés ne préjugent pas de la conformité de l'installation.

### Validité du rapport

Durée de validité : **3 an à compter de la date de visite, soit jusqu'au 09/11/2025**

#### Dates de visite et d'établissement de l'état

Visite effectuée le : **10/11/2022**

Etat rédigé à **Banne**, le **23/11/2022**

Nom et prénom de l'opérateur : **Flavien MORENO**

#### Signature de l'opérateur



Ce document vous permet de savoir si votre logement est économe en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. *Pour en savoir plus* : <https://www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe>



adresse : **4 Allée du Dauphin Jean II - Lotissement le Doratello II 26140 SAINT RAMBERT D'ALBON**

type de bien : Maison

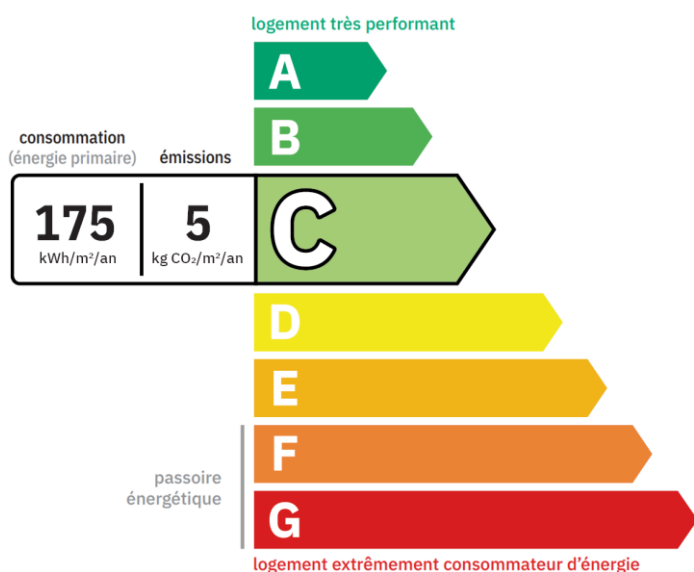
année de construction : 2010

surface habitable : **108.97m<sup>2</sup>**

propriétaire : M. et Mme José ILUNGA BETU BAKA

adresse : 4 Allée du Dauphin Jean II - Lotissement le Doratello II 26140 SAINT RAMBERT D'ALBON

## Performance énergétique



\* Dont émissions de gaz à effet de serre

peu d'émissions de CO<sub>2</sub>

**A** — 5 kg CO<sub>2</sub>/m<sup>2</sup>/an



émissions de CO<sub>2</sub> très importantes

Le niveau de consommation énergétique dépend de l'isolation du logement et de la performance des équipements. Pour l'améliorer, voir pages 5 à 6.

Ce logement émet 545 kg de CO<sub>2</sub> par an, soit l'équivalent de 2824 km parcourus en voiture.

Le niveau d'émissions dépend principalement des types d'énergies utilisées (bois, électricité, gaz, fioul, etc.)

## Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires) voir p.3 les détails par poste.



entre **1180€** et **1640€** par an

Prix moyens des énergies indexés au 1<sup>er</sup> janvier 2021 (abonnements compris)

Comment réduire ma facture d'énergie ?

voir p.3

Informations diagnostiqueur

**Agence du Diagnostic Immobilier**

1473 Route du Mazel,

07460 Banne

diagnostiqueur : Moreno Flavien

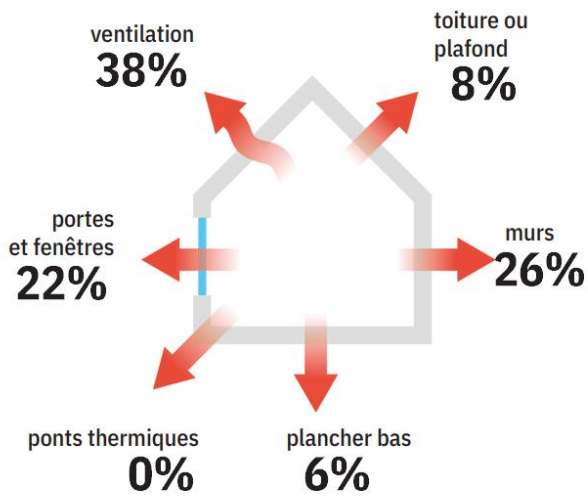
tel : 0771780854

email : [morenodiagexpert@gmail.com](mailto:morenodiagexpert@gmail.com)

n° de certification : **C2022-SE01-002**

organisme de certification : **WI-CERT – 16 Rue de Villars**

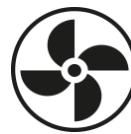
### Schéma des déperditions de chaleur



### Performance de l'isolation

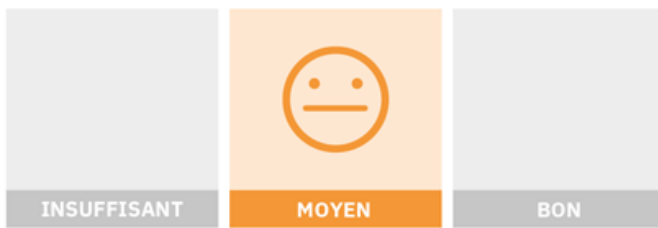


### Système de ventilation en place



VMC SF Hygro B de 2001 à 2012

### Confort d'été (hors climatisation)\*



Les caractéristiques de votre logement améliorant le confort d'été :



toiture isolée



fenêtres équipées de volets extérieurs ou brise-soleil



logement traversant

### Production d'énergies renouvelables

Ce logement n'est pas encore équipé de systèmes de production d'énergies renouvelables

Diverses solutions existent :



pompe à chaleur



chauffe eau thermodynamique



panneaux solaires photovoltaïques



panneaux solaires thermiques



chauffage au bois


















réseau de chaleur vertueux



géothermie

\*Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte).

## Montants et consommations annuels d'énergie

usage	consommation d'énergie (en kWh énergie primaire)		frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	 répartition des dépenses
 chauffage	 électricité	13 137 (5 712 é.f.)	entre 810€ et 1110€	 <b>68%</b>
 eau chaude sanitaire	 électricité	4 523 (1 967 é.f.)	entre 280€ et 390€	 <b>24%</b>
 refroidissement		0 (0 é.f.)	0€	 <b>0%</b>
 éclairage	 électricité	495 (215 é.f.)	entre 30€ et 50€	 <b>3%</b>
 auxiliaire	 électricité	1 007 (438 é.f.)	entre 60€ et 90€	 <b>5%</b>
énergie totale pour les usages recensés :		<b>19 162 kWh</b> (8 331 kWh é.f.)	entre 1 180€ et 1 640€ par an	

Pour rester dans cette fourchette d'estimation, voir les recommandations d'usage ci-dessous.

Conventionnellement, ces chiffres sont données pour une température de chauffage de 19°C réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28°C (si présence de climatisation), et une consommation d'eau chaude moyenne de 105ℓ par logement et par jour.

é.f. → énergie finale

\* Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

⚠ Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées.

⚠ Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements...

## Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :



**Température recommandée en hiver → 19°C**  
Chauffer à 19°C plutôt que 21°C,  
c'est -5% sur votre facture **soit -45€ par an**

**astuces** (plus facile si le logement dispose de solutions de pilotage efficaces)

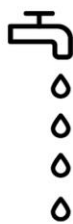
- Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
- Chauffez les chambres à 17°C la nuit.



**Si climatisation,**  
température recommandée en été → 28°C

**astuces**

- Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
- Aérez votre logement la nuit.



**Consommation recommandée → 114ℓ/jour**  
d'eau chaude à 40°C

Estimation faite par rapport à la surface de votre logement (2-3 personnes). Une douche de 5 minutes = environ 40ℓ





**47ℓ consommés en moins par jour,**  
c'est -25% sur votre facture **soit -84€ par an**

**astuces**






- Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
- Réduisez la durée des douches.

Voir en annexe le descriptif détaillé du logement et de ses équipements.

## Vue d'ensemble du logement

	description	isolation
 murs	Murs Ouest, Sud, Est, Nord en briques creuses donnant sur paroi extérieure, avec isolation intérieure Murs Nord en briques creuses donnant sur garage, avec isolation intérieure	bonne
 plancher bas	Planchers en Dalle béton donnant sur plancher sur terre-plein	très bonne
 toiture/plafond	Plafond en plaque de plâtre donnant sur combles faiblement ventilés, isolé	moyenne
 portes et fenêtre	Portes toute menuiserie opaque pleine isolée Portes en bois opaque pleine Fenêtres battantes pvc, double vitrage et volets roulants pvc (épaisseur tablier =< 12mm)Portes-fenêtres battantes sans soubassement pvc, double vitrage et volets roulants pvc (épaisseur tablier =< 12mm)Portes-fenêtres battantes sans soubassement pvc et double vitrage	bonne

## Vue d'ensemble des équipements

	description
 chauffage	Installation de chauffage seul classique(système individuel)Générateur à effet joule direct (Energie: Electricité) Emetteur(s): Plancher Installation de chauffage seul classique(système individuel)Générateur à effet joule direct (Energie: Electricité) Emetteur(s): Panneau rayonnant électrique NFC, NF** et NF*** Cheminée à foyer ouvert : son utilisation, même occasionnelle, est source de gaspillage énergétique et présente de forts impacts sur la qualité de l'air.
 pilotage	Générateur avec régulation par pièce, Equipement : absent, Système : radiateur / convecteur
 eau chaude sanitaire	Ballon électrique à accumulation vertical Catégorie B ou 2 étoiles installé en 2010, non bouclé, de type accumulé (système individuel)
 climatisation	Sans objet
 ventilation	VMC SF Hygro B de 2001 à 2012

## Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels.

type d'entretien



ventilation

Ne pas obstruer les entrées d'air. Les nettoyer à l'aide d'un chiffon sec → 1 fois par an  
Nettoyer les bouches d'extraction → tous les 2 ans  
Entretien des conduits par un professionnel → tous les 3 à 5 ans  
Veiller à ouvrir les fenêtres de chaque pièce très régulièrement afin de garantir la qualité de l'air intérieur.



éclairages

Nettoyer les ampoules et luminaires



isolation

Faire vérifier et compléter les isolants par un professionnel → tous les 20 ans



## Recommandation d'amélioration de la performance





Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack ① de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack ② d'aller vers un logement très performant.



Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux ① + ② ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack ① avant le pack ②). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.


1

Les travaux essentiels montant estimé : 5650 à 7650€

lot	description	performance recommandée
 toiture et combles	Complément d'isolation du plancher haut	R >= 7.5m²K/W
 eau chaude sanitaire	Installation chauffe-eau thermodynamique dernière génération	

2

Les travaux à envisager montant estimé : 7220 à 9780€

lot	description	performance recommandée
 chauffage	Mise en place d'une pompe à chaleur air/air	

## Commentaires :

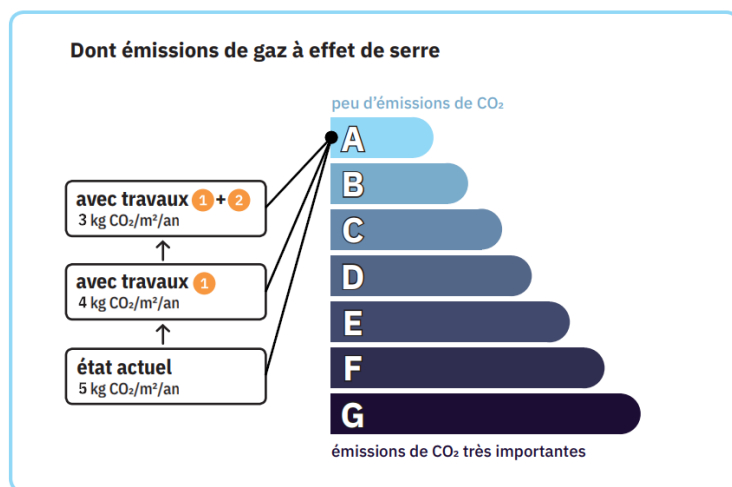
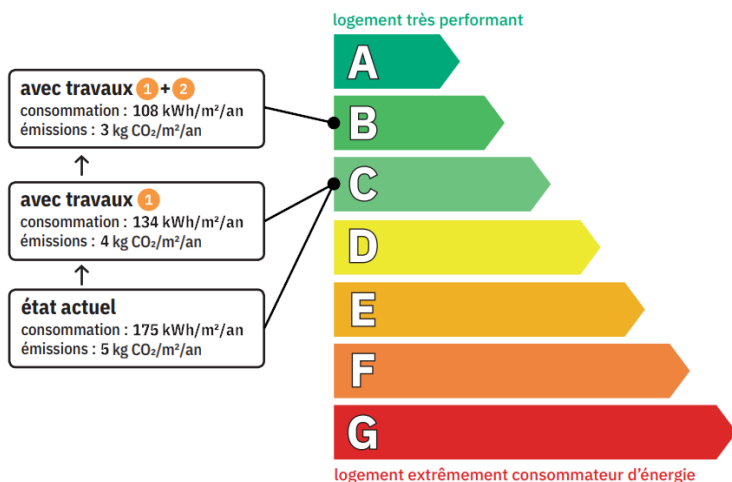
Il a été repéré la présence d'un conduit de fumée en place. Etudier la possibilité de mettre en place un poêle à bois/granules pour assurer la base du chauffage au rez-de-chaussée.

L'intervention a été réalisée dans les conditions d'un PV descriptif valant saisie.

Dans ces conditions particulières d'intervention, la société peut ne pas avoir eu accès à l'ensemble des informations relatives au système constructif du bien (combles, vide sanitaire, nature des isolants, caractéristiques des appareils, etc...).

## Recommandations d'amélioration de la performance énergétique (suite)

### Évolution de la performance énergétique après travaux



TOUT POUR MA RÉNOV'

#### Préparez votre projet !

Contactez le conseiller FAIRE le plus proche de chez vous, pour des conseils gratuits et indépendants sur vos choix de travaux et d'artisans :

[www.faire.fr/trouver-un-conseiller](http://www.faire.fr/trouver-un-conseiller)  
ou 0808 800 700 (prix d'un appel local)

Vous pouvez bénéficier d'aides, de primes et de subventions pour vos travaux :

[www.faire.fr/aides-de-financement](http://www.faire.fr/aides-de-financement)



Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique.

À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'éradication des «passoires énergétiques» (d'ici 2028).



## Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr).

Référence du logiciel validé : WinDPE v3

Référence du DPE : ILUNGA BETU BAKA-221116

Date de visite du bien : 10/11/2022

Invariant fiscal du logement : Non communiqué

Référence de la parcelle cadastrale : E 1057 1058

Méthode de calcul utilisée pour l'établissement du DPE : 3CL-DPE 2021

Justificatifs fournis pour établir le DPE :

Néant



### Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles

Les consommations utilisées pour l'obtention de l'étiquette énergie ont été prises en compte pour l'occupation totale du bien sur une période annuelle comprenant 5 semaines de vacances.

Les consommations sont susceptibles d'évoluer en fonction du mode d'occupation du bien.

### généralités

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
département	Observé/mesuré	26140
altitude	données en ligne	173m
type de bâtiment	Observé / mesuré	Maison individuelle
année de construction	Estimé	De 2006 à 2012
surface habitable	Observé / mesuré	108.97m <sup>2</sup>
nombre de niveaux	Observé / mesuré	2
hauteur moyenne sous plafond	Observé / mesuré	2.50m

## Fiche technique du logement (suite)

enveloppe

plancher bas 1	surface	🔍	Observé/mesuré	58.46
	type	🔍	Observé/mesuré	Dalle béton
	isolation	🔍	Observé/mesuré	Oui
	type isolation	✗	Valeur par défaut	ITI
	épaisseur isolant	🔍	Observé/mesuré	Inconnue
	année isolation	✗	Valeur par défaut	De 2006 à 2012
	périmètre sur terre-plein, vide sanitaire ou sous-sol	🔍	Observé/mesuré	30.72
	inertie	🔍	Observé/mesuré	Lourde
	mitoyenneté	🔍	Observé/mesuré	Plancher sur terre-plein
toiture / plafond 1	surface totale (m²)	🔍	Observé/mesuré	58.8
	surface opaque (m²)	🔍	Observé/mesuré	58.8 (déduite de la surface des menuiseries)
	type	🔍	Observé/mesuré	Plafond en plaque de plâtre
	type de toiture	🔍	Observé/mesuré	Combles perdus
	isolation	🔍	Observé/mesuré	Oui
	type isolation	✗	Valeur par défaut	ITE
	épaisseur isolant	🔍	Observé/mesuré	Inconnue
	année isolation	✗	Valeur par défaut	De 2006 à 2012
	inertie	🔍	Observé/mesuré	Légère
	type de local non chauffé	🔍	Observé/mesuré	Combles faiblement ventilés
	surface Aiu	🔍	Observé/mesuré	58.80
	isolation Aiu	🔍	Observé/mesuré	Oui
	surface Aue	🔍	Observé/mesuré	62.92
	isolation Aue	🔍	Observé/mesuré	Non
	b	✗	Valeur par défaut	0.95
mur 1	surface totale (m²)	🔍	Observé/mesuré	17.15
	surface opaque (m²)	🔍	Observé/mesuré	12.45 (déduite de la surface des menuiseries)
	type	🔍	Observé/mesuré	Murs en briques creuses
	épaisseur moyenne (cm)	🔍	Observé/mesuré	20
	isolation	🔍	Observé/mesuré	Oui
	type isolation	✗	Valeur par défaut	ITI
	épaisseur isolant	🔍	Observé/mesuré	Inconnue
	année isolation	✗	Valeur par défaut	De 2006 à 2012
	inertie	🔍	Observé/mesuré	Légère
	orientation	🔍	Observé/mesuré	Ouest
	mitoyenneté	🔍	Observé/mesuré	Paroi extérieure
mur 2	surface totale (m²)	🔍	Observé/mesuré	20.58
	surface opaque (m²)	🔍	Observé/mesuré	18 (déduite de la surface des menuiseries)
	type	🔍	Observé/mesuré	Murs en briques creuses

## Fiche technique du logement (suite)

## enveloppe (suite)

	épaisseur moyenne (cm)	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	20	
	isolation	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Oui	
	type isolation	<input checked="" type="radio"/>	Valeur par défaut	ITI	
	épaisseur isolant	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Inconnue	
	année isolation	<input checked="" type="radio"/>	Valeur par défaut	De 2006 à 2012	
	inertie	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Légère	
	orientation	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Sud	
	mitoyenneté	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Paroi extérieure	
mur 3	surface totale (m <sup>2</sup> )	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	17.15	
	surface opaque (m <sup>2</sup> )	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	15.43 (déduite de la surface des menuiseries)	
	type	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Murs en briques creuses	
	épaisseur moyenne (cm)	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	20	
	isolation	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Oui	
	type isolation	<input checked="" type="radio"/>	Valeur par défaut	ITI	
	épaisseur isolant	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Inconnue	
	année isolation	<input checked="" type="radio"/>	Valeur par défaut	De 2006 à 2012	
	inertie	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Légère	
	orientation	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Est	
	mitoyenneté	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Paroi extérieure	
	mur 4	surface totale (m <sup>2</sup> )	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	4.9
		type	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Murs en briques creuses
épaisseur moyenne (cm)		<input type="radio"/>	Observé/mesuré	20	
isolation		<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Oui	
type isolation		<input checked="" type="radio"/>	Valeur par défaut	ITI	
épaisseur isolant		<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Inconnue	
année isolation		<input checked="" type="radio"/>	Valeur par défaut	De 2006 à 2012	
inertie		<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Légère	
mur 5	orientation	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Nord	
	mitoyenneté	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Paroi extérieure	
	surface totale (m <sup>2</sup> )	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	15.68	
	surface opaque (m <sup>2</sup> )	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	14.02 (déduite de la surface des menuiseries)	
	type	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Murs en briques creuses	
	épaisseur moyenne (cm)	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	20	
	isolation	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Oui	
	type isolation	<input checked="" type="radio"/>	Valeur par défaut	ITI	
	épaisseur isolant	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Inconnue	
	année isolation	<input checked="" type="radio"/>	Valeur par défaut	De 2006 à 2012	
inertie	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Légère		

## Fiche technique du logement (suite)

enveloppe (suite)

	orientation	🔍	Observé/mesuré	Nord
	type de local non chauffé	🔍	Observé/mesuré	Garage
	surface Aiu	🔍	Observé/mesuré	15.68
	isolation Aiu	🔍	Observé/mesuré	Oui
	surface Aue	🔍	Observé/mesuré	97.7
	isolation Aue	🔍	Observé/mesuré	Oui
	surface totale (m²)	🔍	Observé/mesuré	17.15
	surface opaque (m²)	🔍	Observé/mesuré	15.43 (déduite de la surface des menuiseries)
	type	🔍	Observé/mesuré	Murs en briques creuses
	épaisseur moyenne (cm)	🔍	Observé/mesuré	20
	isolation	🔍	Observé/mesuré	Oui
mur 6	type isolation	✗	Valeur par défaut	ITI
	épaisseur isolant	🔍	Observé/mesuré	Inconnue
	année isolation	✗	Valeur par défaut	De 2006 à 2012
	inertie	🔍	Observé/mesuré	Légère
	orientation	🔍	Observé/mesuré	Ouest
	mitoyenneté	🔍	Observé/mesuré	Paroi extérieure
	surface totale (m²)	🔍	Observé/mesuré	20.58
	surface opaque (m²)	🔍	Observé/mesuré	20.04 (déduite de la surface des menuiseries)
	type	🔍	Observé/mesuré	Murs en briques creuses
	épaisseur moyenne (cm)	🔍	Observé/mesuré	20
	isolation	🔍	Observé/mesuré	Oui
mur 7	type isolation	✗	Valeur par défaut	ITI
	épaisseur isolant	🔍	Observé/mesuré	Inconnue
	année isolation	✗	Valeur par défaut	De 2006 à 2012
	inertie	🔍	Observé/mesuré	Légère
	orientation	🔍	Observé/mesuré	Sud
	mitoyenneté	🔍	Observé/mesuré	Paroi extérieure
	surface totale (m²)	🔍	Observé/mesuré	17.15
	surface opaque (m²)	🔍	Observé/mesuré	14.95 (déduite de la surface des menuiseries)
	type	🔍	Observé/mesuré	Murs en briques creuses
	épaisseur moyenne (cm)	🔍	Observé/mesuré	20
	isolation	🔍	Observé/mesuré	Oui
mur 8	type isolation	✗	Valeur par défaut	ITI
	épaisseur isolant	🔍	Observé/mesuré	Inconnue
	année isolation	✗	Valeur par défaut	De 2006 à 2012
	inertie	🔍	Observé/mesuré	Légère
	orientation	🔍	Observé/mesuré	Est

## Fiche technique du logement (suite)

enveloppe (suite)

mur 9	mitoyenneté	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Paroi extérieure
	surface totale (m <sup>2</sup> )	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	20.58
	type	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Murs en briques creuses
	épaisseur moyenne (cm)	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	20
	isolation	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Oui
	type isolation	<input checked="" type="checkbox"/>	Valeur par défaut	ITI
	épaisseur isolant	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Inconnue
	année isolation	<input checked="" type="checkbox"/>	Valeur par défaut	De 2006 à 2012
	inertie	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Légère
	orientation	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Nord
	mitoyenneté	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Paroi extérieure
	porte 1	surface	<input type="radio"/>	Observé/mesuré
type		<input type="radio"/>	Observé/mesuré	inconnu
largeur du dormant		<input type="radio"/>	Observé/mesuré	10
localisation		<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Au nu intérieur
retour isolant		<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Avec retour
étanchéité		<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Présence de joint
mur affilié		<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Mur 1 - Murs en briques creuses
porte 2	mitoyenneté	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Paroi extérieure
	surface	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	1.66
	type	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	bois
	largeur du dormant	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	10
	localisation	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Au nu intérieur
	retour isolant	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Avec retour
	étanchéité	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Présence de joint
	mur affilié	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Mur 5 - Murs en briques creuses
	type de local non chauffé	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Garage
	surface Aiu	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	15.68
fenêtres / baie 1	isolation Aiu	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Oui
	surface Aue	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	97.7
	isolation Aue	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Oui
	nombre	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	1
	surface	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	1.35
	type	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Menuiserie Pvc
	largeur du dormant	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	10
	localisation	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Au nu intérieur
	retour isolant	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Sans retour
	type de paroi	<input type="radio"/>	Observé/mesuré	Fenêtres battantes

## Fiche technique du logement (suite)

## enveloppe (suite)

	type de vitrage	⊙	Observé/mesuré	Double vitrage
	année vitrage	⊙	Observé/mesuré	A partir de 2006
	étanchéité	⊙	Observé/mesuré	Présence de joint
	inclinaison	⊙	Observé/mesuré	Vertical
	épaisseur lame d'air	⊙	Observé/mesuré	16
	remplissage	⊙	Observé/mesuré	Argon
	type de volets	⊙	Observé/mesuré	Volets roulants PVC (épaisseur tablier =< 12mm)
	orientation	⊙	Observé/mesuré	Ouest
	type de masques proches	⊙	Observé/mesuré	Baie sous un balcon ou auvent
	avancée	⊙	Observé/mesuré	1<= <2
	mur/plancher haut affilié	⊙	Observé/mesuré	Mur 1 - Murs en briques creuses
	mitoyenneté	⊙	Observé/mesuré	Paroi extérieure
fenêtres / baie 2	nombre	⊙	Observé/mesuré	1
	surface	⊙	Observé/mesuré	1.35
	type	⊙	Observé/mesuré	Menuiserie Pvc
	largeur du dormant	⊙	Observé/mesuré	10
	localisation	⊙	Observé/mesuré	Au nu intérieur
	retour isolant	⊙	Observé/mesuré	Sans retour
	type de paroi	⊙	Observé/mesuré	Fenêtres battantes
	type de vitrage	⊙	Observé/mesuré	Double vitrage
	année vitrage	⊙	Observé/mesuré	A partir de 2006
	étanchéité	⊙	Observé/mesuré	Présence de joint
	inclinaison	⊙	Observé/mesuré	Vertical
	épaisseur lame d'air	⊙	Observé/mesuré	16
	remplissage	⊙	Observé/mesuré	Argon
	type de volets	⊙	Observé/mesuré	Volets roulants PVC (épaisseur tablier =< 12mm)
	orientation	⊙	Observé/mesuré	Ouest
	mur/plancher haut affilié	⊙	Observé/mesuré	Mur 1 - Murs en briques creuses
mitoyenneté	⊙	Observé/mesuré	Paroi extérieure	
fenêtres / baie 3	nombre	⊙	Observé/mesuré	2
	surface	⊙	Observé/mesuré	1.72
	type	⊙	Observé/mesuré	Menuiserie Pvc
	largeur du dormant	⊙	Observé/mesuré	10
	localisation	⊙	Observé/mesuré	Au nu intérieur
	retour isolant	⊙	Observé/mesuré	Sans retour
	type de paroi	⊙	Observé/mesuré	Portes-fenêtres battantes sans soubassement
	type de vitrage	⊙	Observé/mesuré	Double vitrage
	année vitrage	⊙	Observé/mesuré	A partir de 2006

## Fiche technique du logement (suite)



























enveloppe (suite)

	étanchéité	🔍	Observé/mesuré	Présence de joint
	inclinaison	🔍	Observé/mesuré	Vertical
	épaisseur lame d'air	🔍	Observé/mesuré	16
	remplissage	🔍	Observé/mesuré	Argon
	type de volets	🔍	Observé/mesuré	Volets roulants PVC (épaisseur tablier =< 12mm)
	orientation	🔍	Observé/mesuré	Est
	mur/plancher haut affilié	🔍	Observé/mesuré	Mur 3 - Murs en briques creuses
	mitoyenneté	🔍	Observé/mesuré	Paroi extérieure
fenêtres / baie 4	nombre	🔍	Observé/mesuré	1
	surface	🔍	Observé/mesuré	2.58
	type	🔍	Observé/mesuré	Menuiserie Pvc
	largeur du dormant	🔍	Observé/mesuré	10
	localisation	🔍	Observé/mesuré	Au nu intérieur
	retour isolant	🔍	Observé/mesuré	Sans retour
	type de paroi	🔍	Observé/mesuré	Portes-fenêtres battantes sans soubassement
	type de vitrage	🔍	Observé/mesuré	Double vitrage
	année vitrage	🔍	Observé/mesuré	A partir de 2006
	étanchéité	🔍	Observé/mesuré	Présence de joint
	inclinaison	🔍	Observé/mesuré	Vertical
	épaisseur lame d'air	🔍	Observé/mesuré	16
	remplissage	🔍	Observé/mesuré	Argon
	type de volets	🔍	Observé/mesuré	Volets roulants PVC (épaisseur tablier =< 12mm)
	orientation	🔍	Observé/mesuré	Sud
	mur/plancher haut affilié	🔍	Observé/mesuré	Mur 2 - Murs en briques creuses
	mitoyenneté	🔍	Observé/mesuré	Paroi extérieure
fenêtres / baie 5	nombre	🔍	Observé/mesuré	2
	surface	🔍	Observé/mesuré	1.72
	type	🔍	Observé/mesuré	Menuiserie Pvc
	largeur du dormant	🔍	Observé/mesuré	10
	localisation	🔍	Observé/mesuré	Au nu intérieur
	retour isolant	🔍	Observé/mesuré	Sans retour
	type de paroi	🔍	Observé/mesuré	Portes-fenêtres battantes sans soubassement
	type de vitrage	🔍	Observé/mesuré	Double vitrage
	année vitrage	🔍	Observé/mesuré	A partir de 2006
	étanchéité	🔍	Observé/mesuré	Présence de joint
	inclinaison	🔍	Observé/mesuré	Vertical
	épaisseur lame d'air	🔍	Observé/mesuré	16
	remplissage	🔍	Observé/mesuré	Argon



## Fiche technique du logement (suite)

enveloppe (suite)

fenêtres / baie 6	type de volets		Observé/mesuré	Volets roulants PVC (épaisseur tablier =< 12mm)
	orientation		Observé/mesuré	Ouest
	mur/plancher haut affilié		Observé/mesuré	Mur 6 - Murs en briques creuses
	mitoyenneté		Observé/mesuré	Paroi extérieure
	nombre		Observé/mesuré	1
	surface		Observé/mesuré	1.72
	type		Observé/mesuré	Menuiserie Pvc
	largeur du dormant		Observé/mesuré	10
	localisation		Observé/mesuré	Au nu intérieur
	retour isolant		Observé/mesuré	Sans retour
	type de paroi		Observé/mesuré	Portes-fenêtres battantes sans soubassement
	type de vitrage		Observé/mesuré	Double vitrage
	année vitrage		Observé/mesuré	A partir de 2006
	étanchéité		Observé/mesuré	Présence de joint
fenêtres / baie 7	inclinaison		Observé/mesuré	Vertical
	épaisseur lame d'air		Observé/mesuré	16
	remplissage		Observé/mesuré	Argon
	type de volets		Observé/mesuré	Volets roulants PVC (épaisseur tablier =< 12mm)
	orientation		Observé/mesuré	Est
	mur/plancher haut affilié		Observé/mesuré	Mur 8 - Murs en briques creuses
	mitoyenneté		Observé/mesuré	Paroi extérieure
	nombre		Observé/mesuré	1
	surface		Observé/mesuré	0.48
	type		Observé/mesuré	Menuiserie Pvc
	largeur du dormant		Observé/mesuré	10
	localisation		Observé/mesuré	Au nu intérieur
	retour isolant		Observé/mesuré	Sans retour
	type de paroi		Observé/mesuré	Portes-fenêtres battantes sans soubassement
type de vitrage		Observé/mesuré	Double vitrage	
année vitrage		Observé/mesuré	A partir de 2006	
étanchéité		Observé/mesuré	Présence de joint	
inclinaison		Observé/mesuré	Vertical	
épaisseur lame d'air		Observé/mesuré	16	
remplissage		Observé/mesuré	Argon	
orientation		Observé/mesuré	Est	
mur/plancher haut affilié		Observé/mesuré	Mur 8 - Murs en briques creuses	
mitoyenneté		Observé/mesuré	Paroi extérieure	
nombre		Observé/mesuré	1	



## Fiche technique du logement (suite)

enveloppe (suite)

fenêtres / baie 8	surface	🔍	Observé/mesuré	0.54
	type	🔍	Observé/mesuré	Menuiserie Pvc
	largeur du dormant	🔍	Observé/mesuré	10
	localisation	🔍	Observé/mesuré	Au nu intérieur
	retour isolant	🔍	Observé/mesuré	Sans retour
	type de paroi	🔍	Observé/mesuré	Portes-fenêtres battantes sans soubassement
	type de vitrage	🔍	Observé/mesuré	Double vitrage
	année vitrage	🔍	Observé/mesuré	A partir de 2006
	étanchéité	🔍	Observé/mesuré	Présence de joint
	inclinaison	🔍	Observé/mesuré	Vertical
	épaisseur lame d'air	🔍	Observé/mesuré	16
	remplissage	🔍	Observé/mesuré	Argon
	orientation	🔍	Observé/mesuré	Sud
	mur/plancher haut affilié	🔍	Observé/mesuré	Mur 7 - Murs en briques creuses
	mitoyenneté	🔍	Observé/mesuré	Paroi extérieure
pont thermique 1	type de liaison	🔍	Observé/mesuré	Mur 1 / Porte 1
	Longueur	🔍	Observé/mesuré	5.23
pont thermique 2	type de liaison	🔍	Observé/mesuré	Mur 5 / Porte 2
	Longueur	🔍	Observé/mesuré	4.94
pont thermique 3	type de liaison	🔍	Observé/mesuré	Mur 1 / Fenêtre 1
	Longueur	🔍	Observé/mesuré	4.7
pont thermique 4	type de liaison	🔍	Observé/mesuré	Mur 1 / Fenêtre 2
	Longueur	🔍	Observé/mesuré	4.7
pont thermique 5	type de liaison	🔍	Observé/mesuré	Mur 3 / Fenêtre 3
	Longueur	🔍	Observé/mesuré	10.2
pont thermique 6	type de liaison	🔍	Observé/mesuré	Mur 2 / Fenêtre 4
	Longueur	🔍	Observé/mesuré	5.5
pont thermique 7	type de liaison	🔍	Observé/mesuré	Mur 6 / Fenêtre 5
	Longueur	🔍	Observé/mesuré	10.2
pont thermique 8	type de liaison	🔍	Observé/mesuré	Mur 8 / Fenêtre 6
	Longueur	🔍	Observé/mesuré	5.1
pont thermique 9	type de liaison	🔍	Observé/mesuré	Mur 8 / Fenêtre 7
	Longueur	🔍	Observé/mesuré	2.2
pont thermique 10	type de liaison	🔍	Observé/mesuré	Mur 7 / Fenêtre 8
	Longueur	🔍	Observé/mesuré	2.4
système de ventilation 1	Type	🔍	Observé/mesuré	VMC SF Hygro B de 2001 à 2012
	façade exposées	🔍	Observé / mesuré	plusieurs
	type d'installation	/		Installation de chauffage seul classique

## Fiche technique du logement (suite)

## équipement

systèmes de chauffage / Installation 1	surface chauffée		Observé/mesuré	46.31
	générateur type		Observé/mesuré	Générateur à effet joule direct
	energie utilisée		Observé/mesuré	Electricité
	régulation installation type		Observé/mesuré	Plancher ou plafond rayonnant électrique avec régulation terminale
	émetteur type		Observé/mesuré	Plancher
	émetteur année installation		Observé/mesuré	2010
	distribution type		Observé/mesuré	Pas de réseau de distribution
	en volume habitable		Observé/mesuré	Oui
	nom du générateur		Observé/mesuré	Générateur à effet joule direct
	numéro d'intermittence		Observé/mesuré	1
	émetteur		Observé/mesuré	Principal
	fonctionnement ecs		Observé/mesuré	Chauffage seul
	nombre de niveau chauffé		Observé/mesuré	1
systèmes de chauffage / Installation 2	type d'installation	/		Installation de chauffage seul classique
	surface chauffée		Observé/mesuré	62.65
	générateur type		Observé/mesuré	Générateur à effet joule direct
	energie utilisée		Observé/mesuré	Electricité
	régulation installation type		Observé/mesuré	Panneau rayonnant ou radiateur électrique NFC, NF** et NF***
	émetteur type		Observé/mesuré	Panneau rayonnant électrique NFC, NF** et NF***
	émetteur année installation		Observé/mesuré	2010
	distribution type		Observé/mesuré	Pas de réseau de distribution
	en volume habitable		Observé/mesuré	Oui
	nom du générateur		Observé/mesuré	Générateur à effet joule direct
	numéro d'intermittence		Observé/mesuré	2
	émetteur		Observé/mesuré	Principal
	fonctionnement ecs		Observé/mesuré	Chauffage seul
nombre de niveau chauffé		Observé/mesuré	2	
pilotage 1	numéro	/		1
	équipement		Observé/mesuré	Central avec minimum de température
	chauffage type		Observé/mesuré	Divisé
	régulation pièce par pièce		Observé/mesuré	Avec
	système		Observé/mesuré	Plancher chauffant
pilotage 2	numéro	/		2
	équipement		Observé/mesuré	Absent
	chauffage type		Observé/mesuré	Divisé
	régulation pièce par pièce		Observé/mesuré	Avec
	système		Observé/mesuré	Radiateur / Convecteur
systèmes d'eau chaude sanitaire / Installation 1				

## Fiche technique du logement (suite)

production type	🔍	Observé/mesuré	Ballon électrique à accumulation vertical Catégorie B ou 2 étoiles
installation type	🔍	Observé/mesuré	Individuelle
localisation	🔍	Observé/mesuré	En volume habitable et pièces alimentées contiguës
volume ballon (L)	🔍	Observé/mesuré	200
energie	🔍	Observé/mesuré	Electrique
ancienneté	🔍	Observé/mesuré	2010
bouclage réseau	🔍	Observé/mesuré	Non bouclé
type de production d'ecs	🔍	Observé/mesuré	accumulée
nombre de niveau	🔍	Observé/mesuré	2

équipement (suite)

# ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS

## ETAT DES NUISANCES SONORES AÉRIENNES

4 Allée du Dauphin Jean II - Lotissement le Doratello II 26140 ST RAMBERT D ALBON

E 1057 | E 1058

### INFORMATION DE COMMANDE

Date de commande : 23/11/2022

Valide jusqu'au : 23/05/2023

N° de commande : 326707

Cadastre :

26325 000 E 1057 26325 000 E 1058

Commune : ST RAMBERT D ALBON

Code postal : 26140

Code insee : 26325

Lat/Long : 45.28731755 , 4.85550913764166

Vendeur ou Bailleur :

M. et Mme José ILUNGA BETU BAKA

Acquéreur ou locataire :



### RESUME DE L'ETAT DES RISQUES

#### Réglementaire

RADON Niveau 1

SEISME Niveau 3

ENSA/PEB Aucun

#### Informatif : ERPS

BASOL 0

BASIAS 0

ICPE 0

Sols Argileux Faible<sup>(1)</sup>

<sup>(1)</sup> Etude géotechnique du sol non requise (Loi ELAN, Article 68)

Risque naturel  
**Inondation**

**[Approuvé]** Le 27/02/2001 : Inondation Inondation Rhône  
**[Approuvé]** Le 27/08/1981 : Inondation Inondation Rhône

Exposition

E 1057 NON E 1058 NON

Risque minier

Aucun plan de prevention des risques minier recensé sur cette commune

Risque technologique

Aucun plan de prevention des risques technologique recensé sur cette commune

**INFORMATIONS  
LEGALES**

Cliquez sur le lien suivant pour trouver les informations légales, documents de références et annexes qui ont permis la réalisation de ce document.



<https://www.etat-risque.com/s/TCNCY>

## ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS

Aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon, sols pollués et nuisances sonores

### Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

N°

du

Mis à jour le

### 2. Adresse ou parcelles

### Code postal ou Insee

### Commune

#### SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UN PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS (PPRN)

> L'immeuble (ou au moins une parcelle) est situé dans le périmètre d'un PPR **N** Oui  Non

Prescrit  Anticipé  Approuvé  Date

Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :

inondation <input type="checkbox"/>	crue torrentielle <input type="checkbox"/>	remontée de nappe <input type="checkbox"/>	avalanches <input type="checkbox"/>
cyclone <input type="checkbox"/>	mouvements de terrain <input type="checkbox"/>	sécheresse géotechnique <input type="checkbox"/>	feux de forêt <input type="checkbox"/>
séisme <input type="checkbox"/>	volcan <input type="checkbox"/>	autres <input type="text"/>	

Extraits des documents de référence -> Cf: cartographies ci dessous

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN Oui  Non

Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés Oui  Non

#### SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UN PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES MINIERS (PPRM)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR **M** Oui  Non

prescrit  anticipé  approuvé  date

Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :

mouvements de terrain  autres

Extraits des documents de référence -> Cf: cartographies ci dessous

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM Oui  Non

Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés Oui  Non

#### SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UN PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (PPRT)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR T prescrit et non encore approuvé Oui  Non

Si oui, les risques technologiques pris en considération dans l'arrêté de prescription sont liés à :

Effet toxique  Effet thermique  Effet de surpression

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR T approuvé Oui  Non

Extraits des documents de référence -> Cf: cartographies ci dessous

> L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement Oui  Non

L'immeuble est situé en zone de prescription Oui  Non

Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés Oui  Non

Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble Oui  Non

est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location

#### SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD DU ZONAGE SISMIQUE RÉGLEMENTAIRE

L'immeuble se situe dans une commune de sismicité classée en

<b>zone 1</b> <input type="checkbox"/>	<b>zone 2</b> <input type="checkbox"/>	<b>zone 3</b> <input checked="" type="checkbox"/>	<b>zone 4</b> <input type="checkbox"/>	<b>zone 5</b> <input type="checkbox"/>
Très faible	Faible	Modérée	Moyenne	Forte

#### INFORMATION RELATIVE À LA POLLUTION DE SOLS

> Le terrain est situé en secteur d'information sur les sols (SIS) Oui  Non

#### SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD DU ZONAGE RÉGLEMENTAIRE À POTENTIEL RADON

> L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon de niveau 3 Oui  Non

#### INFORMATION RELATIVE AUX SINISTRES INDEMNISÉS PAR L'ASSURANCE SUITE À UNE CATASTROPHE NATURELLE, MINIÈRE OU TECHNOLOGIQUE

> L'information est mentionnée dans l'acte de vente Oui  Non

Vendeur ou Bailleur  
**M. et Mme José ILUNGA BETU BAKA**

Date / Lieu  
**23/11/2022 / ST RAMBERT D ALBON**

Acquéreur ou Locataire

## ETAT DES NUISANCES SONORES AÉRIENNES

Les zones de bruit des plans d'exposition au bruit constituent des servitudes d'urbanisme (art. L. 112-3 du code de l'urbanisme) et doivent à ce titre être notifiées à l'occasion de toute cession, location ou construction immobilière

### Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

N°

du

Mis à jour le

#### 2. Adresse

Code postal ou Insee

Commune

E 1057 | E 1058

26140

ST RAMBERT D ALBON

#### SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UN OU PLUSIEURS PLANS D'EXPOSITION AU BRUIT (PEB)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PEB

Oui

Non

Révisé

Approuvé

Date

Si oui, nom de l'aérodrome :

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux d'insonorisation

Oui

Non

Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés

Oui

Non

#### SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD DU PLAN D'EXPOSITION AU BRUIT (PEB)

L'immeuble se situe dans une zone de bruit d'un plan d'exposition au bruit définie comme :

NON

zone A<sup>1</sup>zone B<sup>2</sup>zone C<sup>3</sup>zone D<sup>4</sup>

Aucun

Très forte

Forte

modérée

Faible

<sup>1</sup> (intérieur de la courbe d'indice Lden 70)

<sup>2</sup> (entre la courbe d'indice Lden 70 et une courbe choisie entre Lden 65 celle et 62)

<sup>3</sup> (entre la limite extérieure de la zone B et la courbe d'indice Lden choisi entre 57 et 55)

<sup>4</sup> (entre la limite extérieure de la zone C et la courbe d'indice Lden 50). Cette zone n'est obligatoire que pour les aérodromes mentionnés au I de l'article 1609 quatercivies A du code général des impôts. (et sous réserve des dispositions de l'article L.112-9 du code de l'urbanisme pour les aérodromes dont le nombre de créneaux horaires attribuables fait l'objet d'une limitation réglementaire sur l'ensemble des plages horaires d'ouverture). Nota bene : Lorsque le bien se situe sur 2 zones, il convient de retenir la zone de bruit la plus importante.

#### DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE PERMETTANT LA LOCALISATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD DES NUISANCES PRISENT EN COMPTE

Document de référence :

Le plan d'exposition au bruit est consultable sur le site Internet du Géoportail de l'Institut national de l'information géographique et forestière (I.G.N) à l'adresse suivante : <https://www.geoportail.gouv.fr/>

Le plan d'exposition au bruit de l'aérodrome de :  
peut être consulté à la mairie de la commune de : ST RAMBERT D ALBON  
où est sis l'immeuble.

Vendeur ou Bailleur

**M. et Mme José ILUNGA BETU BAKA**

Date / Lieu

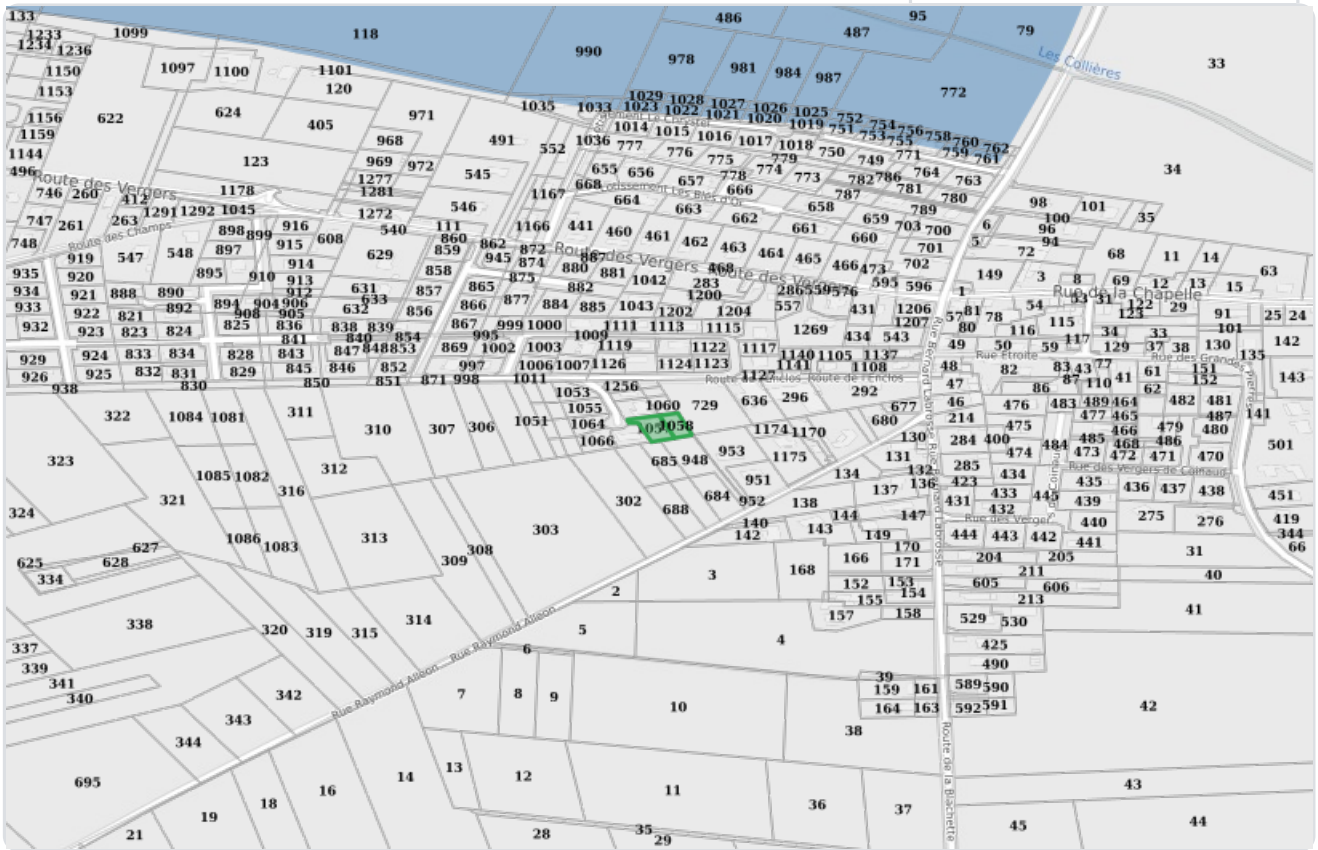
**23/11/2022 / ST RAMBERT D ALBON**

Acquéreur ou Locataire

information sur les nuisances sonores aériennes pour en savoir plus. consultez le site Internet du ministère de la transition écologique et solidaire <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/>

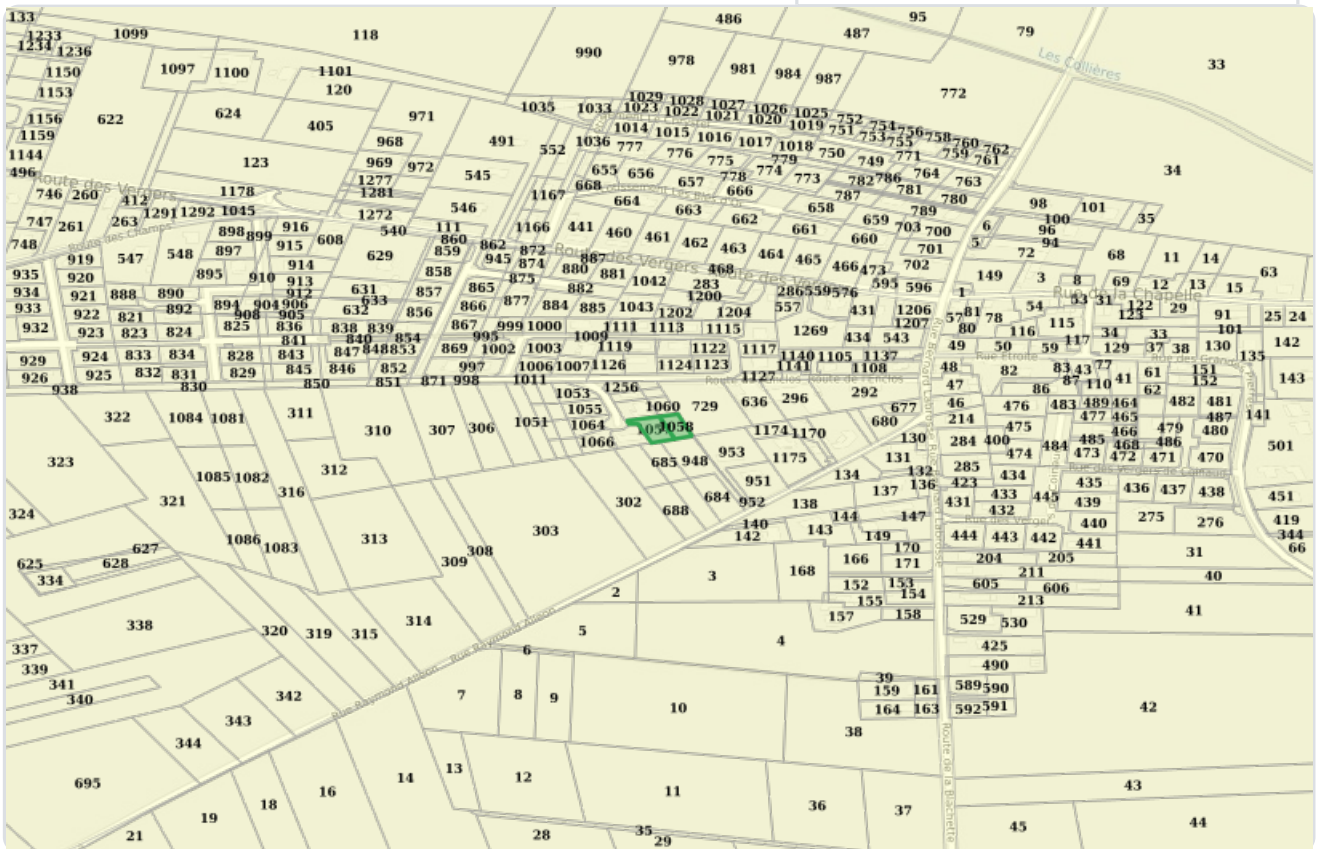


# INONDATION



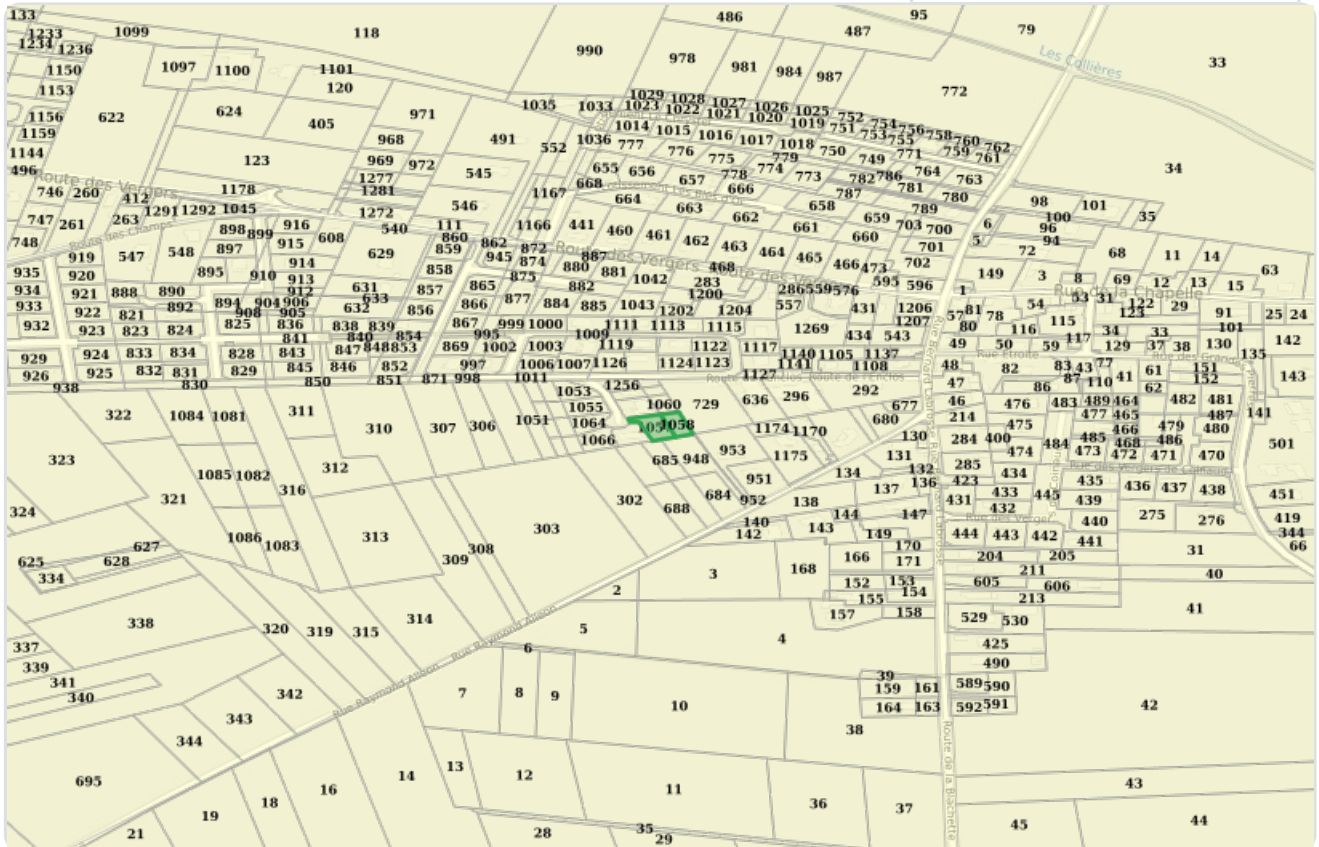
Zone de risque

# MOUVEMENT DE TERRAIN (SOLS ARGILEUX)



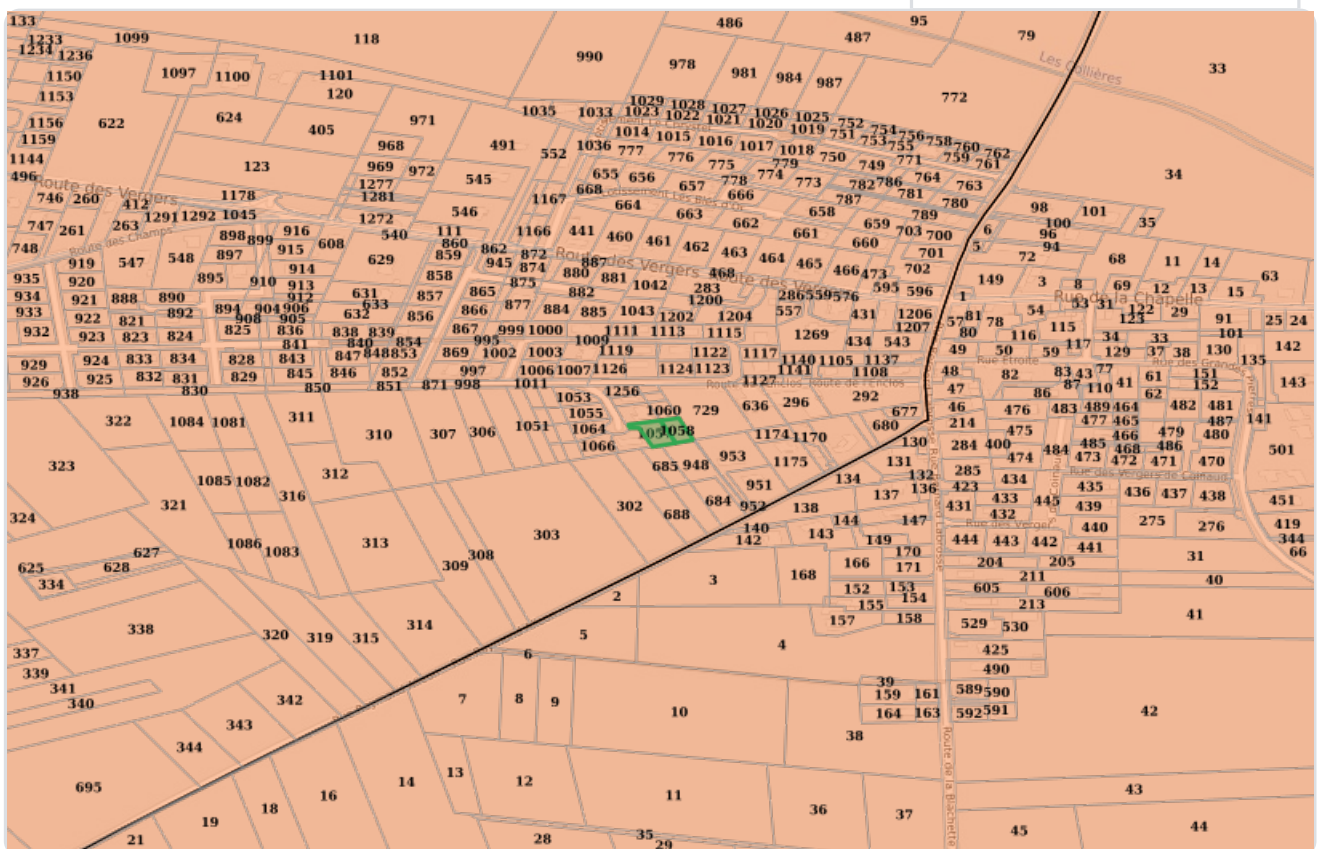
Faible

# RADON



Niveau 1

# SÉISME



3 - Modérée



# BASOL-BASIAS



Non concerné

# ICPE



Non concerné

PLAN D'EXPOSITION AU BRUIT (PEB)



Non concerné

SIS



Non concerné

Préfecture : Drôme

Commune : ST RAMBERT D ALBON

## Déclaration de sinistres indemnisés

en application du IV de l'article L 125-5 du Code l'environnement

Adresse de l'immeuble

E 1057 | E 1058

26140 ST RAMBERT D ALBON

## Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe

Cochez les cases OUI ou NON

## Arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophes au profit de la commune

si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements

Catastrophe naturelle	Début	Fin	Arrêté	Jo du	Indemnisation
Glissement de Terrain	05/01/1994	15/01/1994	15/01/1994	29/04/1994	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	30/09/1993	01/10/1993	01/10/1993	15/12/1993	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	06/09/2008	06/09/2008	06/09/2008	07/11/2008	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	01/01/2014	03/01/2014	03/01/2014	26/04/2014	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	22/03/2001	24/03/2001	24/03/2001	28/04/2001	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Glissement de Terrain	02/10/1993	15/10/1993	15/10/1993	29/04/1994	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	25/09/1987	26/09/1987	26/09/1987	16/01/1988	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	09/10/1988	12/10/1988	12/10/1988	15/12/1988	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	02/10/1993	15/10/1993	15/10/1993	29/04/1994	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	06/11/1982	10/11/1982	10/11/1982	19/11/1982	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	02/10/1993	15/10/1993	15/10/1993	15/12/1993	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	22/09/1993	24/09/1993	24/09/1993	15/12/1993	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	05/01/1994	15/01/1994	15/01/1994	29/04/1994	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Glissement de Terrain	16/05/1983	31/05/1983	31/05/1983	22/09/1983	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	16/05/1983	31/05/1983	31/05/1983	22/09/1983	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Tempête	06/11/1982	10/11/1982	10/11/1982	19/11/1982	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON

Etabli le :

**23/11/2022**

Cachet / Signature du vendeur ou du bailleur

Nom du vendeur ou du bailleur

**M. et Mme José ILUNGA BETU BAKA**

Nom de l'acquéreur ou du locataire

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le site portail dédié à la prévention des risques majeurs :

[www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr)

## Limite de notre mission :

Notre mission porte sur les parties visibles et accessibles, sans démontage ni manipulation de mobilier. Le fonctionnement des éléments reliés aux réseaux électricité, gaz et eau, ne sera vérifié que s'ils sont alimentés et accessibles le jour de la visite. Réserves générales opposables aux destinataires de l'acte :

Les réserves ne pourront être levées que par avenant technique et financier. Les réserves sont prévues et autorisées par les normes professionnelles de référence dans le cadre du diagnostic non ou peu destructifs (ne portant pas atteinte substantiellement à l'intégrité du bien).

Faute de mention contraire dans le corps du présent rapport (avant ou en appui d'une démolition par exemple), n'ont pas été visités ou vérifiés :

- les immeubles occultés ou condamnés, combles perdus ; vide sanitaires non accessibles ou dont l'espace est insuffisant pour y évoluer, puits de jour, locaux d'accès réservé (local technique EDF/GDF, ICPE, cabine d'ascenseur, dépôts d'hydrocarbures et explosifs, etc.) ;
- les ouvrages ou parties d'ouvrages situés à une hauteur supérieure à 3 mètres faute de mise à disposition de nacelle ou d'équipement spécial comme requis à la commande), débordements de toitures, bas de pentes et sablières, éléments de structures et ossatures sous isolations synthétiques de type laine de verre ; clapets coupe-feu (sur document uniquement), les parties encombrées d'objets lourds dont le déplacement était à la charge préalable du donneur d'ordre, etc.
- les éléments encastrés, enterrés, cachés, conduites et canalisations non directement accessibles, poutres enrobées, colonnes et gaines techniques non démontables, faces cachées par des revêtements de tous types en position verticale ou horizontale et mobilier, âmes, etc ;
- la sous face des revêtements contribuant à la fonction clos, couvert et étanchéité.

Certaines situations ont pu justifier de sondages ponctuels plus importants, à la discrétion du technicien, qui ne sauraient engager la responsabilité de notre société (enlèvement ponctuel de matière ou de revêtement, poinçonnement, bûchage), notamment en cas de prélèvement pour identification de risques.

Notre constat est visuel et apparent, apprécié sur des critères objectifs correspondant à des caractéristiques techniques qui sont définies par décrets ou guides de mises en sécurité.. Electricité, réseau et branchement : nos diligences ont été effectuées selon le guide de mise en sécurité de l'installation électrique Promotelec sous le patronage du ministère de l'urbanisme et du logement, référencé dans la circulaire du 13 Décembre 1982. La mise en sécurité n'est pas à confondre avec une mise en conformité à la norme NF C 15-100.

Ce rapport et les informations qu'il contient sont, de façon restrictive, le reflet des observations visuelles de l'expert qui a visité le bâtiment. Ce présent document ne peut également être assimilé à une étude d'exécution, et ne peut engager notre responsabilité s'il est utilisé comme dossier de consultation d'entreprises. Un diagnostic ne constitue pas une mission de maîtrise d'œuvre. Les questions d'ordre administratif, légal ou réglementaire, ne relèvent pas de la responsabilité de l'expert.



**Attestation d'Assurance**  
**"Responsabilité Civile Professionnelle "**

Nous soussignés, ALLIANZ - Compagnie d'Assurances dont le siège social est situé 1, Cours Michelet – CS 30051 – 92076 PARIS LA DEFENSE CEDEX, attestons par la présente que la Société :

**MORENO ALEX MORENO/ALEX JEAN**

LE MAZEL

07460 BANNE

est titulaire d'un contrat **Allianz Responsabilité Civile Activités de Services** souscrit auprès d'elle sous le n° **55994262**, ayant pris effet le **01/01/2016**.

Ce contrat a pour objet de :

- satisfaire aux obligations édictées par l'ordonnance n° 2005 – 655 du 8 juin 2005 et son décret d'application n° 2006 - 1114 du 5 septembre 2006, codifié aux articles R 271- 1 à R 212- 4 et L 271- 4 à L 271-6 du Code de la construction et de l'habitation, ainsi que ses textes subséquents ;
- garantir l'Assuré contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle qu'il peut encourir à l'égard d'autrui du fait des activités, telles que déclarées aux Dispositions Particulières, à savoir :

**DIAGNOSTIQUEUR IMMOBILIER :**

Dossier technique amiante  
Repérage d'amiante avant transaction, contrôle périodique amiante,  
Diagnostic amiante avant / après travaux ou démolition  
Etat des risques naturels, miniers et technologiques (ENRMT)  
Loi BOUTIN,  
Loi CARREZ,  
Etat intérieur de l'installation d'électricité et de gaz  
Contrat des risques d'exposition au plomb (CREP)  
Diagnostic de performance énergétique  
Prêt conventionné : normes de surface et d'habitabilité, prêt à taux zéro  
Calcul des millièmes et tantièmes de propriété  
Etat descriptif de division  
Etats des lieux locatifs  
Loi SRU  
Sécurité piscine  
Certificat de décence  
Diagnostic termites, activité de DTG sans préconisations de travaux.

**La présente attestation est valable du 01/01/2022 au 31/12/2022.**

Le présent document, établi par Allianz, a pour objet d'attester l'existence d'un contrat.

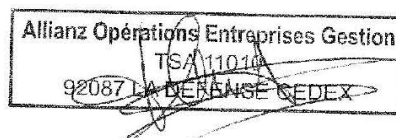
Il ne constitue pas une présomption d'application des garanties et ne peut engager Allianz au-delà des conditions et limites du contrat auquel il se réfère.

Les exceptions de garanties opposables au souscripteur le sont également aux bénéficiaires de l'indemnité (résiliations, nullité, règle proportionnelle, exclusions, déchéances...)

Toute adjonction autre que le cachet et la signature du représentant de la Société est réputée non écrite.

Fait à Lyon, le 24/12/2021

Pour Allianz, Rabiya DOGANAY



Allianz IARD – Entreprise régie par le Code des assurances.  
Société anonyme au capital de 991.967.200 euros -  
Siège social : 1, Cours Michelet – CS 30051 – 92076 PARIS LA DEFENSE CEDEX

# WE-CERT

## CERTIFICAT DE COMPETENCES DIAGNOSTIQUEUR IMMOBILIER

«Version 01»

Décerné à : **MORENO Flavien**

Sous le numéro : **C2022-SE01-002**

Domaine (S) concerné (S)	VALIDITE
DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE ( <b>SANS MENTION</b> )	Du 15/09/2022 Au 06/03/2029
DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE ( <b>MENTION</b> )	Du 15/09/2022 Au 06/03/2029
DIAGNOSTIC DE L'ETAT DES INSTALLATIONS INTERIEURES DE GAZ	Du 15/09/2022 Au 06/03/2029
DIAGNOSTIC DE L'ETAT DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES DES IMMEUBLES A USAGE D'HABITATION	Du 15/09/2022 Au 06/03/2029
DIAGNOSTIC CONSTAT DES RISQUES D'EXPOSITION AU PLOMB	Du 15/09/2022 Au 06/03/2029
DIAGNOSTIC DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE DANS LES IMMEUBLES BATIS ( <b>SANS MENTION</b> )	Du 15/09/2022 Au 06/03/2029
DIAGNOSTIC DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE DANS LES IMMEUBLES BATIS ( <b>MENTION</b> )	Du 15/09/2022 Au 06/03/2029
DIAGNOSTIC ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES (METROPOLE)	Du 15/09/2022 Au 06/03/2029
DIAGNOSTIC ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES (DROM-COM)	<b>X</b>

Les compétences répondent aux exigences définies en vertu du code de la construction et de l'habitation (art. L.271-4 et suivants, R.271-1 et suivants ainsi que leurs arrêtés d'application\*) pour les diagnostics réglementaires. La preuve de conformité a été apportée par l'évaluation certification. Ce certificat est valable à condition que les résultats des divers audits de surveillance soient pleinement satisfaisants.

\* Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

Délivré à Thionville, le 15/09/2022

Par WE-CERT

Mme. Julie HOFFMANN - Responsable de certification

